

**MAIRIE DE CLAVILLE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard THÉBAUD, Maire.

Etaient Présents : M. THÉBAUD, Maire, M. AUBRY, Mme GAUTHIER, Adjoint, M. ERNAULT, M. LE SOUT, Mme PRÉVOST, M. LACOUR, M. ETIENNE, M. PERRIER, Mme COPIN, Mme TARDIVEL, Mme MONGELLAZ

Absents excusés : Mme RIBEAUCOUP, Mme CANEL.

Secrétaire de séance : M. AUBRY Bruno

**Ordre du jour :**

- 1) Détermination du nombre d'adjoints,
- 2) Recomposition du bureau,
- 3) Désignation délégué SIEGE,
- 4) Travaux placards Salle des Associations,
- 5) Bail locatif,
- 6) Cimetière : autorisation rétrocessions,
- 7) Questions diverses.

Le compte-rendu de la précédente séance de conseil est approuvé à l'unanimité.

**1) Détermination du nombre d'adjoints**

Suite à la démission de Jean-Pierre MAZURIER, il est nécessaire de réorganiser le bureau du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter à cinq le nombre d'adjoints.

**2) Recomposition du bureau**

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	12
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12
Majorité absolue	7

A obtenu

Liste LE SOUT Jean-Yves

12 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. LE SOUT Jean-Yves, à savoir :

- LE SOUT Jean-Yves
- RIBEAUCOUP Fabienne
- ERNAULT Pascal

### **3) Indemnité des adjoints**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la grille des indemnités de fonctions des maires et adjoints basée sur l'indice 1027 et indique au Conseil Municipal que ces indemnités sont déterminés en fonction de la population. Monsieur le Maire demande que le montant de son indemnité soit inférieur au seuil.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer à compter du 12/12/2022 les indemnités ci-dessous :

Le Maire :	31% de l'indice brut 1027
Le 1 <sup>er</sup> Adjoint :	9% de l'indice brut 1027
Le 2 <sup>ème</sup> Adjoint :	9% de l'indice brut 1027
Le 3 <sup>ème</sup> Adjoint :	9% de l'indice brut 1027
Le 4 <sup>ème</sup> Adjoint :	9% de l'indice brut 1027
Le 5 <sup>ème</sup> Adjoint :	9% de l'indice brut 1027

A noter que les élus concernés par les indemnités n'ont pas pris part à la délibération.

### **4) Désignation délégué SIEGE**

Monsieur MAZURIER, délégué actuel du SIEGE, ayant quitté ses fonctions d'adjoint au sein du conseil municipal, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Gérard THÉBAUD, Maire, comme délégué du SIEGE.

### **5) Travaux placards Salle des Associations**

Monsieur le Maire informe des difficultés rencontrées par les associations pour ranger leur matériel à la Salle des Associations.

Les portes de placards actuelles étant coulissantes, il n'est pas possible de les fermer convenablement. Un devis a été établi par la Menuiserie GUILBERT afin de remplacer ces portes coulissantes par des portes de placards à serrure. Le montant du devis est de 2.610€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces travaux, accepte le devis pour un montant de 2.610€ HT de la Menuiserie GUILBERT, et autorise Monsieur le Maire à signer.

## 6) **Bail locatif**

Monsieur le Maire rappelle que le logement au-dessus du médecin : 3 espace Mare en Ville est vacant.

Plusieurs demandes ont été reçues en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le logement situé au 3 espace Mare en Ville, au-dessus du médecin, à M. LONGLET Benoit et Melle DUTOUR Coralie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## 7) **Cimetière : autorisation rétrocessions**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les droits et obligations des communes en matière de concession funéraire.

Les titulaires peuvent à tout moment proposer de rétrocéder leur concession à la commune dès lors que ladite concession est vide de tout corps ; soit parce qu'elle n'a jamais été utilisée soit parce qu'il aurait été procédé à toutes les exhumations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou son adjoint à accepter les rétrocessions de concessions de cimetière et effectuer les remboursements au titulaire si nécessaire.

## 8) **Questions diverses**

La demande d'installation de boîte à livres sur la Place est renouvelée. Une étude va être faite avec les employés des services techniques.

Les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 20 janvier 2023.

*Bruno AUBRY* signale que beaucoup de travaux sont à prévoir à l'église notamment au niveau des vitraux.

*Aline MONGELLAZ* informe que le spectacle de Noël des enfants se déroulera le 7 janvier à 15h30.

Vu par nous Gérard THÉBAUD, Maire de la commune de Claville pour être affiché le 6 janvier 2023, à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Gérard THÉBAUD,  
Maire de Claville.